

COMPTE RENDU DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

DU 15 MAI 2017

1. **Intervention de madame Neyrolles déléguée territoriale ARS : présentation de la méthodologie d’élaboration du futur zonage des médecins bénéficiant d’aides à l’installation dans le département.**

Madame Neyrolles présente le nouveau maillage qui se fait à l’échelon du bassin de vie.

Une garantie de revenu est prévue pour les médecins généralistes en médecins libérale s’ils réalisent 165 consultations par mois. Ils bénéficient aussi de garanties maladie, maternité.

La méthode a été généralisée au niveau national avec une concertation en région avec 2 zonages. La stratégie est régionale. Madame Neyrolles explique le processus d’élaboration du zonage avec les comités de concertation.

Monsieur Perrion intervient pour expliquer les mesures prises par la Région.

Monsieur Tobie souligne le côté positif avec la permanence des soins. Il y a des zones tendues en 44 dans certains secteurs ; Il n’y a plus un médecin par commune à ce jour. Le système des médecins volants est maintenu pour assurer une permanence des soins en dehors de la métropole. Le CAPS d’Ancenis se trouve à l’entrée de l’hôpital et des urgences. Il souhaiterait une réunion du CAPS et des urgences dans un même lieu. C’est la même chose à Châteaubriant. Madame Neyrolles précise que cela n’est pas possible avec la question du gratuit et du non gratuit et également en raison de la question de l’assurance de l’établissement .

Monsieur Chevalier précise que la réalité du Pays d’Ancenis est différente sur ce même territoire entre les différents secteurs et qu’il y a parfois des problèmes de discussion avec les professionnels. Madame Neyrolles rappelle qu’il n’y a pas d’éléments de contrainte par rapport aux professionnels de santé.

Monsieur Trillard constate un abandon des personnes rapport à la santé, certaines populations sont éloignées.

Madame Théveniau constate que le temps est long entre le début de la discussion et l’aboutissement du projet.

Monsieur Tobie s’interroge sur la relation entre la FAC et l’ARS ?? Le stage est important pour régler la désertification médicale. Madame Neyrolles souligne qu’il faut que la FAC soit motrice mais il faut trouver les professionnels qui acceptent d’accueillir des médecins stagiaires.

Monsieur Perrion rappelle que la région a mis en place un plan santé. Certaines collectivités ont embauché des médecins. Madame Neyrolles souligne que cette situation est parfois difficilement acceptée par les professionnels libéraux et que l’installation est libre. L’ordre des médecins donne son avis mais il y a parfois des problèmes d’intégration comme à saint mars la jaille.

Monsieur Tobie trouve que le concours d’entrée est très dur. Monsieur Trillard rappelle également que les étudiants doivent trouver un logement sur Nantes et que cela coûte cher.

Monsieur Baleydier est confronté au problème d’installation d’un spécialiste sur sa commune. Pour l’ARS des dérogations sont possibles dans le cadre d’un projet de santé.

Madame Cauchie informe que dans sa commune le presbytère a été rénové en maison de santé sans attendre l’aide de l’ARS. Des professionnels de santé sont venus s’installer et un médecin est arrivé ensuite.

Madame Moyon précise qu’il est impossible de construire un projet de santé sans la volonté des professionnels.

Madame Neyrolles informe que le modèle du 44 est le moins coûteux de France et est validé par le niveau national.

Monsieur Cesbron fait face à des problèmes d’effectifs pour aider à monter le projet. Le médecin vient de partir en retraite mais continue de travailler dans les maisons de retraite. Il trouve compliquer de converser avec les professionnels.

Madame Neyrolles conclut en rappelant que la volonté des médecins libéraux est nécessaire et que l’écriture du projet de santé est déterminante. Le power point sera adressé aux membres du conseil d’administration.

1. **Préparation de l’assemblée générale**

Le Président propose de simplifier la durée de l’AG statutaire en envoyant les éléments avant par mail aux élus afin de gagner du temps pour les interventions. Il précise que pour des contraintes d’agenda les interventions protocolaires auront lieu juste après l’AG statutaire.

1. **Election du trésorier**

Suite à la démission de Joseph Parpaillon, Maire d’Orvault de son poste de trésorier. Le Président demande s’il y a des candidats.

Madame Cauchie Maire de Besné présente sa candidature et est élue à l’unanimité des administrateurs présents ou représentés.

1. **Désignation dans des commissions**

Suite à la démission du titulaire du CORA il faut procéder à une nouvelle désignation. Celle-ci se fera lors de l4AG des maires du pays d’Ancenis le 7 octobre à Varades.

Le Président devant partir il laisse la présidence à Joel Guerriau Vice-Président de l’AMF 44 .

1. **Formation des élus**

Joel Guerriau a réuni le 4 mai dernier une commission formation des élus.

22 maires étaient présents.

Les orientations prises par la commission formation sont les suivantes :

Réunions d’information sur le statut de l’élu , information sur le DOB et la loi de finances en décembre de chaque année.

Réunion de formation sur le scolaire (relation commune/école), les ressources humaines ( absenteisme, temps de travail , statut des fonctionnaires), sur les enjeux en matière d’aménagement et de logement.

Monsieur Morilleau soulève la question des relations avec l’ADICLA. Monsieur Bréhier pense que l’ADICLA doit disparaitre car cela ne fonctionne pas.Certains élus s’interrogent sur le fait d’avoir deux structures de formation et sur le coût que cela représente de financer les deux organismes.

L’AMF départementale et l’AMF nationale ont dans leurs statuts la formation des élus. L’AMF nationale est organisme de formation agrée. L’AMF regroupe toutes les communes et est apolitique.

Madame Cauchie souhaite connaitre le bilan de l’activité formation de l’AMF 44 . L’AMF 44 a une convention avec le barreau de Nantes et le CAUE. Elle a dispensé une quinzaine de formations en 2016 pour 250 élus. Le bilan financier est excédentaire sur l’année 2016. Les élus sont satisfaits des formations.

Les maires souhaiteraient des formations décentralisées sur leur territoire. L’AMF 44 peut tout à fait le faire et l’a déjà fait à la demande de communes ou d’intercommunalités.

La juriste de l’AMF Magalie est aussi intervenante et formatrice, elle a suivi une formation pour cela.

Monsieur Louer souhaite que les intervenants soient bien choisis.

La prochaine réunion du groupe formation des élus a lieu le 6 juin 10h30 à l’AMF Monsieur Guerriau invite les membres du Ca à y participer ou à s’y faire représenter.

2) Programme des formations

Le programme des formations du mois de juin 2016 est dans le dossier.

1. **La carte nationale d’identité**

L’AMF 44 a reçu des courriers de communes se plaignant du nouveau dispositif. La FRAMEL a rédigé un courrier au ministre pour faire part des sujets d’insatisfaction des maires.

Monsieur Tobie fait réaliser une étude sur le temps passé. Monsieur Morilleau trouve qu’un courrier n’est pas suffisant il faut être plus incisif. Monsieur Bréhier demande que veut-on. Comment veut-on que le système évolue ? Il faut proposer autre chose.

1. **Point sur les réunions départementales**

Monsieur Bréhier a participé à la réunion du conservatoire des espaces naturels et à la réunion sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.( les comptes -rendus ont été envoyés aux membres du CA).

1. **Questions diverses**

Les élus échangent sur le mode de scrutin pour l’élection des conseillers dans les intercommunalités et sur le système de fléchage mis en place.

Le Vice-Président lève la séance à 12H

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 9 juin à 9h30.